



AMI Mécénat

Ville de Saint-Omer

CAHIER DES CHARGES

1. OBJET DE L'AMI Mécénat

1.1 Contexte

Dans un contexte où la rationalisation des dépenses publiques est devenue une nécessité pour les collectivités territoriales, la Ville de Saint-Omer cherche à diversifier ses sources de financement pour continuer à mener à bien leurs politiques en matière de culture et de patrimoine. Bien que ces domaines soient traditionnellement soutenus par les budgets publics, la recherche de mécénat permet non seulement d'alléger la charge financière, mais aussi d'impliquer directement la société civile dans l'animation et la valorisation du territoire.

Le mécénat offre ainsi l'opportunité de créer un modèle gagnant-gagnant, où les entreprises, fondations, et particuliers peuvent contribuer à la dynamique culturelle locale, tout en y trouvant des retours positifs en termes de visibilité et d'ancrage territorial. Ce partenariat repose sur une vision commune de l'intérêt général, où chacun – public comme privé – joue un rôle actif dans la préservation et le développement du patrimoine régional. En permettant à la société civile de participer à l'essor culturel, la Ville de Saint-Omer reconnaît la capacité des mécènes à être des acteurs à part entière de cet écosystème territorial.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche plus large de gouvernance partagée, où la Ville de Saint-Omer et les mécènes œuvrent ensemble pour promouvoir des projets porteurs de sens, au bénéfice de tous les citoyens.

1.2 Objectifs

L'objectif principal de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est de diversifier les sources de financement en faveur des projets municipaux dans les domaines de la culture et du patrimoine. La Ville de Saint-Omer souhaite, à travers le mécénat, faciliter l'aboutissement de projets d'investissement, qu'il s'agisse du patrimoine protégé au titre des monuments historiques ou du petit patrimoine, moins visible mais tout aussi crucial pour l'identité communale.

Cet AMI ambitionne également de susciter une émulation collective autour de la sauvegarde du patrimoine. La Ville de Saint-Omer entend fédérer une véritable communauté de mécènes, où leur rôle sera valorisé et reconnu sur la durée.

L'objectif est de bâtir des relations pérennes avec ces acteurs, afin de générer un cercle vertueux d'engagement, avec des mécènes motivés et impliqués à long terme dans les projets municipaux. Cela permettra non seulement d'assurer une stabilité des financements, mais aussi de renforcer la cohésion autour des enjeux de préservation du patrimoine.

2. CIBLES

2.1 Périmètre des projets

Les projets éligibles à ce dispositif de mécénat doivent s'inscrire dans les axes prioritaires définis par la commune en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. Cela inclut à la fois le patrimoine protégé au titre des monuments historiques et le petit patrimoine, qui revêt une importance capitale pour l'identité culturelle des territoires.

Les projets peuvent concerner :

- La restauration d'éléments patrimoniaux, qu'ils soient protégés ou non.
- La mise en valeur du patrimoine culturel, notamment par le biais de projets éducatifs, culturels ou touristiques.
- L'accompagnement de nouvelles initiatives visant à sensibiliser la population à la préservation du patrimoine communal.

2.2 Périmètre du mécénat

Le mécénat recherché peut prendre plusieurs formes, en fonction des besoins des projets et des possibilités des mécènes. Les contributions attendues peuvent être de nature :

- **Financière** : apports en numéraire permettant de financer directement les opérations de restauration, de mise en valeur du patrimoine, ou des événements culturels associés ;
- **En nature** : fourniture de matériel ou de services utiles à la réalisation des projets (ex. : expertise technique, matériaux de construction, outils de communication) ;
- **En compétences** : mécénat de compétences où les entreprises mettent à disposition leur savoir-faire, par exemple en matière d'architecture, de gestion de projet ou de communication culturelle, pour accompagner les initiatives locales.

Les mécènes potentiels peuvent être issus de différentes catégories :

- **Particuliers** : citoyens sensibles à la préservation du patrimoine et souhaitant contribuer à titre individuel ;
- **Fondations** : structures philanthropiques dédiées à la culture, au patrimoine ou à l'intérêt général ;
- **Fonds de dotation** : organismes permettant de financer des projets sur le long terme grâce à des fonds dédiés ;
- **Entreprises** : acteurs économiques locaux ou nationaux intéressés par l'ancrage territorial et la valorisation de leur image à travers des actions de mécénat ;
- **Associations** : acteurs du secteur associatif qui s'impliquent dans la préservation ou la valorisation du patrimoine.

La Ville de Saint-Omer valorisera les engagements des mécènes à travers des dispositifs de reconnaissance publique (visibilité lors des événements, communication officielle, etc.) et des retours sur investissement, notamment via les avantages fiscaux liés au mécénat.

3. CONTENU DE LA MISSION

3.1 Prospection

Le prestataire retenu sera chargé de mener une recherche active de mécènes potentiels, en ciblant les acteurs les plus susceptibles de s'investir dans les projets communaux de sauvegarde et de valorisation du patrimoine. Cette phase inclura :

- **Identification des mécènes** : cibler les entreprises, fondations, fonds de dotation, particuliers, et autres acteurs potentiels qui pourraient répondre aux objectifs de l'AMI ;
- **Prise de contact et rencontres** : organiser des réunions et des présentations pour exposer les projets éligibles au mécénat, expliquer les bénéfices pour les mécènes (retours en termes de visibilité, fiscalité, impact sur le territoire, etc.), et les inciter à adopter une démarche de soutien ;
- **Convaincre et formaliser** : encourager les mécènes potentiels à s'engager, à travers des propositions concrètes, et formaliser leur participation dans les projets soutenus par la commune.

3.2 Animation

Après la phase de prospection, l'objectif est d'assurer une continuité dans les relations entre la Ville de Saint-Omer et les mécènes, en créant un espace de dialogue et d'émulation autour du mécénat. Le prestataire aura pour mission de concevoir les bases d'une instance pérenne, telle qu'un **club des bienfaiteurs**, qui permettrait de maintenir un lien fort et actif avec les mécènes. Cette instance devra répondre à plusieurs objectifs :

- **Créer une communauté des mécènes** : regrouper les contributeurs dans un cadre structuré, où ils pourront échanger, partager des retours d'expérience, et rester impliqués dans les projets ;
- **Valorisation des engagements** : mettre en place des événements et actions valorisant les mécènes (rencontres, visites de chantiers, cérémonies de remerciements, etc.) afin de renforcer leur implication et créer un cercle vertueux d'engagement ;
- **Maintien de l'émulation** : concevoir des dispositifs permettant de stimuler les mécènes, notamment en leur offrant des occasions de se rencontrer et de collaborer autour de nouvelles initiatives, en garantissant la pérennité de leur soutien.

3.2 Exclusion

Le prestataire retenu bénéficiera d'un appui permanent et complet de la Ville de Saint-Omer sur tous les aspects juridiques et comptables liés à sa mission. Il est important de préciser que le prestataire :

- **Ne sera pas responsable de l'établissement des budgets ni des plans de financement** des projets soutenus. Ces éléments seront intégralement pris en charge par la commune.
- **Ne sera pas chargé d'identifier les projets à financer** ou de définir les contours des dépenses à venir. La sélection des projets ainsi que la gestion des dépenses relèveront exclusivement des services de la commune.
- **Ne devra pas traiter de questions d'ordre juridique.** Toute problématique juridique sera directement gérée par la commune, afin d'alléger le prestataire de ces aspects.

Ce cadre garantit que le prestataire pourra se concentrer sur ses missions de prospection et d'animation, tout en bénéficiant du soutien administratif et technique de la commune.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Compréhension des enjeux**

Le prestataire devra démontrer une bonne compréhension des enjeux du mécénat, en particulier dans les domaines de la culture et du patrimoine. La capacité à bien saisir les objectifs et les spécificités des projets communaux sera déterminante – *Noté sur 15 points.*

- **Expérience et expertise**

Une expérience avérée dans la recherche de mécénat, en particulier pour des projets à impact (culturel, social, environnemental ou autre), sera un critère clé. La maîtrise des techniques de prospection et la capacité à engager des mécènes seront évaluées – *Noté sur 15 points.*

- **Méthodologie et réseau**

Le candidat devra présenter une méthodologie claire et réaliste pour mener à bien les missions de prospection. La capacité à identifier et à engager des mécènes potentiels, ainsi que les compétences relationnelles du prestataire, seront évaluées avec attention – *Noté sur 15 points.*

- **Valeur ajoutée pour la Ville de Saint-Omer**

Le prestataire devra démontrer en quoi son intervention apporte une réelle valeur ajoutée pour la commune, notamment par sa capacité à mobiliser des mécènes sur le long terme, à garantir un retour sur investissement pour la collectivité, et à renforcer la visibilité et l'attractivité des projets communaux – *Noté sur 15 points.*

5. MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION

Les modalités financières seront discutées et négociées avec les prestataires sélectionnés lors des étapes ultérieures. La Ville de Saint-Omer prévoit deux modes de rémunération distincts en fonction des volets de la mission :

- **Rémunération forfaitaire** pour la partie animation : cette rémunération couvrira la conception et la mise en place de l'instance de fidélisation des mécènes – *Noté sur 10 points*
- **Rémunération proportionnelle** pour la partie prospection : la rémunération sera calculée sur la base des résultats obtenus, en fonction des contributions financières ou en nature apportées par les mécènes identifiés et mobilisés – *Noté sur 30 points.*

Ces modalités seront précisées et adaptées en fonction des propositions retenues et des négociations avec l'ensemble des prestataires.

Signature du Candidat :